

Administration au régime : la disette des fonctionnaires

ÉCONOMIES Le durcissement des restrictions génère de sérieux couacs administratifs

► Ces cinq dernières années, l'opération de dégraissage de la Fonction publique a porté ses fruits.

► Entre 2010 et 2015, les effectifs de l'administration fédérale ont fondu de 10 %.

► Une mise à la diète qui risque de l'étrangler ?

ENQUÊTE

Il ne sont plus que 75.000 fonctionnaires fédéraux. Ils étaient plus de 83.000 en 2010. Pour les syndicats et de nombreux acteurs de la société civile, le fonctionnement même des ser-

vices aux citoyens est menacé.

Entamée sous le gouvernement d'Yves Leterme, prolongée sous les dernières législatures, la cure d'assainissement des administrations fédérales se poursuit. Traquant les économies, le gouvernement continue à serrer la vis de l'appareil de l'Etat : réduction des frais de personnel de 12 % (diminution de 4 % des

effectifs cette année, suivie d'une réduction annuelle de 2 % jusqu'à la fin de la législature), baisse de 15 à 23 % des frais de fonctionnement et d'investissement. Les victimes les plus touchées par les restrictions : les Finances et la Justice. Mais le malaise des administrations gagne bien d'autres départements d'autorité. ■

DIRK VANOVERBEKE

justice La pire payeuse de la classe

Fauchée, la Justice est le plus mauvais débiteur de la classe. Le gouvernement vient récemment d'effacer l'ardoise, avec plusieurs années de retard. Entre-temps, nombre de factures n'avaient pas été honorées : des petites PME, fournisseurs du SPF Justice en matériel de bureaux ou en fournitures diverses, n'ont pu attendre et ont fait faillite. Experts judiciaires, avocats *pro deo*, médecins légistes ont dû patienter pendant des mois avant d'être rétribués.

Les causes de dysfonctionnements sont multiples. Des magistrats ne disposent pas de matériel informatique performant. Faute de personnel, des services au public ne sont plus rendus : la permanence téléphonique de Liège est fermée le vendredi, le greffe du tribunal de commerce de Bruxelles est fermé l'après-midi, faute de juges. Certains parquets, comme celui de Verviers, ne fonctionnent qu'avec 30 % de leur personnel. La mise en place, l'année dernière, du nouveau

paysage judiciaire, générant une série de problèmes de mobilité pour les agents, a bloqué tous les engagements.

Toujours dans un souci d'économies, le prix des pièces de dossier demandées au greffe a, lui, substantiellement augmenté. Et l'arriéré judiciaire ne cesse de croître. La Justice menacée de faillite ? De nombreux citoyens en tout cas sont confrontés à la détérioration de ses services. Comme ce chef d'entreprise : « Depuis quelques années, mon entreprise semblait ne pas connaître la crise. Dernièrement, une facture impayée et un client récalcitrant m'ont créé de gros soucis. J'espérais réellement, en consultant un avocat et en m'adressant au tribunal de commerce de Bruxelles, que j'obtiendrais, dans un

« Je n'ai pas de réponse car les chambres sont fermées, les juges n'ayant pas été

nommes » UN JUSTICIAIRE.

délai rapide, la condamnation de mon débiteur au paiement de cette facture. J'ai lu, avec consternation, que les jugements n'étaient plus dactylographiés. J'avais raison mais personne ne pouvait l'écrire. Ma trésorerie n'a pas suffi et j'ai dû faire avouer de faillite. »

Un autre témoignage, d'un travailleur cette fois : « J'avais contesté le licenciement pour motif grave qui m'avait été notifié par mon employeur. Chaque nuit, j'y pensais un peu plus et je souhaitais, comme me l'avait dit mon avocat, que le tribunal du travail puisse rapidement se prononcer. J'habite Namur mais je n'ai pas de réponse. Je n'ai pas de réponse car les chambres sont temporairement fermées, les juges n'ayant pas été nommés. »

Ces deux témoignages ont été cités le 20 mars dernier par le bâtonnier

Patrick Henry, lors de la mise en demeure publique des bâtonniers des barreaux près les cours d'appel de Belgique. Ce jour-là, le monde de la Justice vivait une première en Belgique : avocats, magistrats, greffiers et membres des personnels des greffes et des parquets, experts judiciaires se sont réunis pour dénoncer le manque de moyens accordés par le gouvernement à la Justice. Et Patrick Henry de sonner le tocsin : « Ces histoires ne sont pas de la science-fiction : elles sont la réalité à laquelle nous devons déjà faire face. Elles sont incompatibles avec un Etat de droit. Nous constatons que la situation actuelle de la Justice en Belgique rend difficile, voire impossible, le droit fondamental, reconnu par la Constitution à chaque personne, de voir sa cause être traitée dans un délai raisonnable. Nous constatons que l'accès à la justice est réellement menacé pour tous, quelle que soit leur qualité. » ■

D.V.

prisons Les gardiens sous pression

Que dire de la surpopulation de nos prisons, dont la plupart ont été construites au XIX^e siècle, qui nous contraignent à payer les Pays-Bas pour héberger à Tilburg nos détenus « excédentaires » ? Les économies contraignent, dans certaines prisons, à ne plus autoriser, faute de gardiens en nombre suffisant, qu'un seul préau au lieu de deux, à réduire les temps de visite aux détenus. Les mé-

decins sont systématiquement payés avec retard, comme les avocats *pro deo*. Et les syndicats attendent désespérément que la première pierre soit posée sur le site de la prison de Haren. Les prisonniers reçoivent trois repas par jour pour un montant total de 3,62 euros. Pour des raisons d'économie, il vient de passer à 3,42 euros. « On veut les affamer ? », s'interroge un délégué syndical.

L'autorité veut réduire le personnel de surveillance pendant la nuit - mieux rétribué - en limitant le nombre de rondes, aux dépens de la sécurité. Au nord du pays, la surveillance nocturne est devenue purement auditive. Dans les prisons du sud, les agents pénitentiaires se déplacent toujours aux portes des cellules. Les gardiens, bénéficiant d'une carrière spécifique, pouvaient jus-

qu'ici accéder plus tôt à la pension. Un droit aujourd'hui remis en cause. Les collaborateurs de surveillance des palais de justice engagés pour la sécurité des bâtiments sont en sous-effectifs. Quant au corps de sécurité, chargé du transfert des détenus, il attend toujours un statut. Du coup, il n'est pas rare de voir des procès reportés, faute de détenu. Et, pendant ce temps, la colère des gardiens gronde. ■

D.V.

finances

La grosse saignée des fiscards

C'est la plus grosse administration du pays. En cinq ans, elle a perdu plus d'un sixième de ses effectifs (de 30.000 à 24.472 agents). Selon nombre d'entre eux, « les économies ont cette fois atteint l'os ».

Aujourd'hui, l'administration, faute d'effectifs, est contrainte de remiser ses tâches essentielles de contrôle au profit de la seule gestion des dossiers. Une situation paradoxale pour un service invité à faire entrer l'argent de l'impôt dans les caisses de l'Etat. Le top de l'administration fiscale a beau se féliciter de l'augmentation du nombre de contribuables remplissant leurs déclarations sur Tax-on-web, les files ne cessent de s'allonger devant les bureaux des contributions, faute d'agents pour aider les citoyens à remplir leur déclaration.

« Vers la fin juin, à Finto, au siège de la tour des Finances de Bruxelles, on s'attend cette année à une belle pagaille. Les files d'attente seront interminables, d'autant que de nombreuses modifications sont intervenues dans la nouvelle déclaration, prédit un agent des Finances. Il y a des problèmes à l'enregistrement aussi. Dans certains bureaux, en Flandre, on contraint déjà les agents à travailler le samedi pour faire face au surcroît de travail », complète un de ses collègues.

De nombreux syndicats sonnent le tocsin, expliquant pourquoi, en réduisant les moyens d'action des agents à peau de chagrin, « la majorité se tire une balle dans le pied ». Notamment en diminuant le nombre d'agents contrôleurs chargés de lutter contre la fraude fiscale. Voici quelques mois, le président du comité de direction des Finances présentait un protocole au syndicat. Objectif : une concertation sur la fermeture de certains services. Encore un tour de vis. ■

ET DANS D'AUTRES SERVICES ...

Service des Pensions du secteur public

Capelo, le programme d'encodage des pensions du secteur public, ne livre que les données brutes issues des administrations. L'augmentation du nombre de pensionnés combinée à la diminution des effectifs ne permet plus aux agents de vérifier si les données sont correctes.

Administration des services patrimoniaux

C'est elle qui gère, exproprie, achète et vend les biens de l'Etat et garantit les transactions immobilières. L'autorité notariale de l'Etat est gérée par un comité d'acquisition promis à la disparition, pour raisons d'économies et dont les tâches seront à l'avenir reprises par le secteur privé. D'autant plus qu'à la suite de la dernière réforme de l'Etat, la matière est désormais régionalisée. Au sud du pays, elle restera dans le giron public. Le ministre de la Fonction publique en Communauté française, André Flahaut, l'assure. C'est moins sûr en Flandre.

Les frais de formation

Ce sont les victimes toute désignées de la compression des frais de fonctionnement dans les administrations. Nombre de SPF mettent un terme aux collaborations conclues avec les universités pour réaliser des études sur les matières sociales qu'elles doivent gérer. Or, la diminution du personnel ne permet plus de faire appel à des formateurs « en interne »...

La DG Inspection sociale

Elle a pour mission de veiller à l'application correcte des lois relatives à la sécurité sociale. Il y a quelques mois, une délégation d'un service de contrôle social de Singapour effectuait une mission chez nous pour y observer les modes de fonctionnement du système belge. Ils ont découvert que les agents de l'Inspection sociale utilisaient toujours des formulaires papier pour effectuer leurs missions. Equipés de smartphones et de tablettes, les fonctionnaires singapouriens n'en sont pas encore revenus. Chez nous, l'enveloppe budgétaire n'autorise l'achat de ce matériel qu'au compte-gouttes.

L'informatique

On a évoqué le sous-équipement chronique de certains services publics fédéraux. Les SPF qui décident d'acheter du nouveau matériel informatique choisissent, pour des raisons d'économies, les produits les moins coûteux. Qui seront dès lors beaucoup plus rapidement rendus obsolètes par l'évolution technologique.

La Vierge noire

C'est l'ancienne dénomination de la DG des Personnes handicapées. Un de ses problèmes : la diminution du nombre de médecins statutaires chargés d'évaluer l'incapacité liée au handicap des personnes. Confronté au blocage des recrutements, le service fait dès lors appel à des médecins extérieurs. Qui sont régulièrement payés avec retard. Le souci des agents : la volonté des managers de réduire le délai entre l'inscription et l'attestation du taux d'invalidité. Il vient de passer de 8 à 6 mois. L'ambition est de le réduire à 1 mois. Un objectif jugé irréaliste par nombre d'agents qui se disent déjà débordés aujourd'hui sous la charge de travail.

D.V.